



Dette cetelem via huissier, delai prescription

Par **katkot**, le **12/07/2013** à **10:47**

bonjour,rnrnje viens de recevoir par LAR une mise en demeure d'un huissier pour le paiement de 10000€. ce dossier a deja ete confie a des huissiers lorsque j'habitais paris, j'habite dorenavant biarritz. j'ai rembourse mensuellement jusqu'en juin 2011, puis un jour l'huissier parisien m'appelle et me dit de ne plus les payer.... depuis aucune nouvelle. Aussi, puis je considerer que ma dette est prescrite ? merci de votre precieuse aide !

Par **amajuris**, le **12/07/2013** à **11:44**

bjr,rns'il n'y a pas eu de procédure judiciaire pour vous condamner à payer, le délai de prescription est de 2 ans depuis le dernier acte ayant interrompu la prescription.rnsi votre dernier acte est votre paiement de juin 2013, la dette est prescrite depuis juin 2013.rndonc selon la date de la LRAR, l'huissier ne peut rien vous réclamer, donc vous n'avez pas à payer.rncdt

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **16:34**

BonjourrnrnIl s'agit d'une dette suite à un crédit à la consommation?